

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

ON S'ABONNE chez  
MM. FABRE et LE-  
PROTON, Libraires, et  
au Bureau du Journal, à  
Montréal.

MÉLANGES RELIGIEUX.  
— 0 —  
RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIX D'ABONNE-  
MENT, quatre piastres  
pour l'année, cinq pias-  
tres, par la poste, pay-  
ables d'avance.

VOL. 4. MONTRÉAL, VENDREDI, 30 SEPTEMBRE 1842. No. 26.

## ALLOCATION

*De Sa Sainteté notre Seigneur le Pape Grégoire XVI au Sacré Collège, dans le Consistoire Secret du 22<sup>e</sup> juillet 1842; suivie d'une exposition, corroborée de documents, sur les soins incessans de Sa Sainteté pour porter remède aux maux graves dont la religion catholique est affligée dans les Etats Impériaux et Roiaux de la Russie et de la Pologne.*

### EXPOSITION.

#### 5<sup>ME</sup>. ET DERNIÈRE PARTIE.

Après tant de promesses formelles et si solennellement réitérées au nom de S. M. l'Empereur de Russie, et dans les lettres mêmes signées de sa main, qui eût pu croire que la pesante oppression sous laquelle gémissaient les malheureux catholiques dans les possessions russo-polonaises, au lieu de diminuer s'accroîtrait, que de nouvelles et plus odieuses mesures seraient prises contre le culte qu'ils professent : en un mot, qui eût pu croire qu'après de tels engagements les choses iuraient de mal en pis ? Et pourtant il en fut ainsi : et les rapports les plus certains, les documents les plus authentiques, les faits les plus notoires en portent dans tout esprit de bonne foi l'amère conviction. Nous n'insisterons pas sur ce fait que le Saint-Père n'a pas même reçu, jusqu'à présent, un mot de réponse, pas la moindre communication du cabinet russe sur les points indiqués dans sa dernière lettre si pressante à S. M. l'Empereur et Roi ; nous ne remarquerons pas non plus que qu'au mois se sont écoulés depuis qu'a été confié à la Légation russe le B et en forme de lettre adressé à Mgr. l'évêque de Poularchie, sans qu'on n'ait reçu aucune réponse de ce prélat, ce qui porte à croire que le dit Bref n'est jamais arrivé à sa destination. Mais nous dirons qu'un peu avant la première arrivée à Rome du chevalier Fahrenau, un grand nombre d'actes, de décrets et d'Ukases impériaux avaient été rendus, tous souverainement contraires à la Religion catholique, et que le Saint-Siège n'en eut connaissance que fort longtemps après, que l'envoyé russe eut soin de les tenir cachés et de n'en rien dire, quoique les circonstances et le sujet même des conférences qu'on avait avec lui semblassent faire un devoir à la loyauté de son gouvernement de ne point dissimuler de pareils faits, de sorte que les ministres de S. S. ne purent pas même avoir l'idée de s'en plaindre et d'en demander raison. Parmi ces actes divers, citons l'ukase du mois d'août 1839 qui défend, sous peine de destitution, à tous les ecclésiastiques catholiques des provinces orientales de l'empire, de baptiser les enfans de mariages mixtes et pareillement d'admettre jamais à la communion quiconque a, une seule fois, participé au rit greco-russe ; un tel acte ayant la vertu d'après le gouvernement impérial, d'incorporer à l'Eglise grecque ceux qui l'accablèrent, de telle sorte qu'ils ne peuvent plus en aucune manière cesser d'en faire partie. Citons encore l'ordre souverain du 16 décembre de la même année qui, remettant en vigueur plusieurs anciens usages, interdit formellement de bâtir des églises catholiques,

et ce n'est en certains lieux et sous certaines conditions, qui limite le nombre des paroisses et le nombre des curés ; qui enjoint aux membres du clergé catholique romain, tant séculier que régulier, de ne sortir sous aucun prétexte de leur domicile sauf dans certains cas rigoureusement déterminés ; qui enfin défend aux curés d'accorder jamais les secours spirituels aux habitans d'autres paroisses, n'exceptant de cette règle que quelques cas particuliers, pour lesquels même sont imposées diverses prescriptions. Citons le décret par lequel sont établis de nouveaux réglemens, et un nouvel ordre de justice contre les personnes accusées d'avoir cherché à propager la religion catholique au préjudice de la religion dominante, et qui livre à la merci des tribunaux criminels de l'empire, les ecclésiastiques catholiques accusés de ce prétendu forfait ; pendant que d'autre part, des honneurs, des distinctions, des récompenses de toute espèce sont prodigués aux membres du clergé russe, qui se sont efficacement employés à obtenir la prévarication des catholiques. Citons la défense formelle, promulguée le 20 janvier 1840, de prononcer jamais à l'avenir le mot d'Eglise-grecque-unie, et de mettre aucun empêchement aux mariages entre grecs-russes et grecs catholiques ; avec la clause expresse et toujours en vigueur, que les mariages célébrés en présence seulement du prêtre catholique sont invalides. Citons enfin l'Ukase impérial du 21 mars de la même année, qui décrète la confiscation des biens contre quiconque abandonnera la religion dominante, sans préjudice d'autres peines établies par les lois préexistantes le tout accompagné d'autres prescriptions fort sévères sur le même sujet.

Disons en outre que, d'après les renseignemens fournis en dernier lieu au Saint-Siège, l'Ukase impérial par lequel il est défendu au prêtre catholique d'administrer les sacrements à des personnes inconnues ou qui appartiennent à d'autres paroisses que la sienne, n'a nullement été révoqué, quoique le chevalier Führmann en eût donné sa parole au nom de l'Empereur, mais bien au contraire que, sous prétexte de modifier cet Ukase et d'en éclaircir le sens, on l'a confirmé.

Constatois enfin que, dans l'intervalle de la première à la seconde mission du chevalier Führman et de son séjour à Rome, on ne se relâcha en rien du système de dureté et de véritable oppression mis en œuvre contre le clergé et contre le culte catholique. Dans certains gouvernemens de la Lithuanie et de la Russie-Blanche, il n'est pas permis aux curés d'exercer le grand ministère de la parole, de remplir le devoir sacré qui leur est imposé de prêcher et d'instruire le peuple, la seule liberté qui leur soit laissée est de réciter successivement certains sermons approuvés et déterminés ; dans le reste des anciennes provinces polonaises, toute prédication, avant d'être prononcée, doit être soumise à la censure. En conséquence de ces dispositions souveraines, un ordre du ministre des affaires intérieures du 5 décembre 1840 exile dans les districts de la grande Russie, pour y vivre à demeure sous la surveillance la plus rigoureuse de la police, deux curés, dont le seul crime est d'avoir exhorté leurs paroissiens respectifs à demeurer fermes dans la foi de leurs pères, sans avoir soumis à l'examen préalable de la censure le texte de ces exhortations.

Et nous sera-t-il permis de garder le silence sur tous les maux faits à la Religion catholique dans tous les Etats russes, depuis la conclusion des né-

gociations commencées par le chevalier Führman, menées à fin par M. de Potemkin, et dont le résultat avait été l'assentiment pontifical donné aux deux propositions impériales relatives à l'archevêque de Mohilow et à l'évêque de Podlachie. Un ordre souverain adressé au sénat dirigeant, le 22 mai 1841, interdit aux autorités ecclésiastiques catholiques romaines de recevoir les demandes et de connaître des causes de séparation conjugale déjà jugées par le haut synode gréco-russe. Les déplorables conséquences d'une telle mesure pour la ruine de la discipline et de la morale catholique sont trop manifestes pour qu'il soit nécessaire de les détailler ici. Pût à Dieu, du moins, que le Saint-Siège n'eût pas à se plaindre de la coupable connivence de certain dignitaire élevé de l'Eglise, qui, foulant aux pieds ses principes inviolables, a accordé la célébration et le sacré Rit du mariage à un catholique avec une personne gréco-russe séparée de son premier uniquement en vertu des décisions du synode grec-uni !

Mais le dernier coup devait être porté aux infortunés catholiques de ces vastes régions au jour le plus sacré pour eux. Un Ukase impérial, daté du jour de Noël dernier, a consommé la spoliation depuis si longtemps entreprise des propriétés ecclésiastiques, ordonnant que : *Tous les biens immeubles peuplés par des paysans y attachés, appartenant jusqu'alors au clergé du culte étranger des provinces occidentales, passent sous la régence du ministère des Domaines Nationaux, en exceptant seulement de cette mesure les biens qui, ne faisant point partie des possessions de la haute hiérarchie, ou ne formant point un fonds des capitaux de fondation, se trouvent uniquement en possession du clergé administrant les paroisses.* L'importance de ce décret souverain et sa connexion nécessaire avec l'extrême avilissement ou pour mieux dire avec la ruine totale de l'Eglise catholique dans les provinces polonaises russes, ne peuvent être bien comprises si on ne le rapproche de divers autres actes mis en même temps à exécution par le gouvernement impérial, et surtout si on néglige d'établir une comparaison exacte entre les possessions qu'avait encore en Russie, malgré les malheurs passés, le clergé catholique, et le peu qui lui est maintenant assigné.

Après tout cela, on sera peut-être moins étonné de voir l'autorité impériale choisir et nommer le 22 mars dernier, sans avoir en aucune façon consulté le Saint-Siège, un suffragant pour la partie du diocèse de Cracovie soumise à la Russie, puis choisir et nommer encore de la même manière, par trois décrets du 10 mai, un évêque et deux suffragans pour le royaume de Pologne, comme si la provision aux évêchés et la collation de la dignité sublime qui leur est attachée ne dépendaient pas essentiellement du chef de l'Eglise ; et tout ce qui précède sera recevoir de même, sans trop de surprise, l'Ukase récent, dont ont parlé plusieurs journaux, en vertu duquel le calendrier julien est substitué dans ce même royaume de Pologne au calendrier grégorien pour bouleverser toute la discipline ecclésiastique et tous les usages et droits religieux des Polonais.

Terminons ici ce désolant exposé des maux si grands sous le poids desquels est courbée la religion catholique dans la vaste étendue des possessions russes, et en même temps des travaux incessans, mais hélas ! toujours inutiles du Saint-Père pour en arrêter le cours et y porter remède. Après l'avoir lu, qui pourra dire que le Saint-Siège laissant ces infortunés fidèles sans

défense ni secours au milieu de leurs calamités, ait abandonné en quoi que ce soit, la grande cause de la Religion catholique. Et cependant, parce que les plaintes, les réclamations, les démarches, les prières, les sollicitudes de tout genre, employées selon les besoins du moment par Sa Sainteté, n'ont pas été publiquement connues, les ennemis du Siège Apostolique ont abusé de ces circonstances pour le décrier et l'avilir, donnant à entendre que tout ce qui s'est fait d'outrageant et de funeste, en Russie et en Pologne, au détriment des droits et des intérêts du culte catholique, et à l'indignation de tous les gens de bien, n'est que le résultat de concessions antérieures faites par le chef de l'Eglise, ou du moins que le Souverain-Pontife ayant tout su, a tout dissimulé et continue à tout couvrir de son silence. Le Saint-Père ne l'ignore point, et il sait aussi qu'on n'a pas rougi d'insinuer et de répandre en des temps jugés opportuns, les plus atroces calomnies. Mais à Dieu ne plaise ! que le Vicaire de Jésus-Christ, le grand Pasteur et Gardien du troupeau catholique, devienne jamais une cause de scandale, une pierre d'achoppement. Réduit à cette extrémité, et les impérieuses lois du devoir et de la conscience ne lui permettant pas de s'y soustraire, le Saint-Père s'est trouvé dans l'inévitable nécessité de rendre public cet exposé des soins qu'il s'est donnés pour la défense de la Religion catholique dans les Etats Impériaux. Puisse cependant cette lamentable exposition, parvenir jusque sous les yeux, et obtenir la sérieuse attention du très-puissant Empereur et Roi. A la claire vue, à la démonstration de tant de maux, il est impossible que ne prévalent pas dans son âme si élevée, des sentimens naturels de modération, d'équité, de justice. Telles sont les espérances que Sa Sainteté aime encore à nourrir, tels sont les vœux qu'Elle adresse encore une fois à la Majesté du trône Impérial et Royal ; en même temps qu'elle se plaît à rappeler, à représenter de nouveau dans toute leur efficacité à tous les catholiques de ce grand empire, la maxime invariable de l'Eglise qui les oblige à obéir et à demeurer fidèlement soumis au souverain temporel dans l'ordre civil, non seulement à cause de la crainte, mais bien plutôt par raison de conscience.

DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT, LE 22 JUILLET 1842.



### PROGRÈS DE L'ARCHICONFRÉRIE,

DANS LA NOUVELLE-GALLES (DIOCÈSE DE SYDNEY).

Nous ne comprenons pas nous-même cette étonnante et rapide propagation, qui n'a point d'exemple dans les annales de l'Eglise. Nous dirons bien franchement qu'incapables de la procurer, nous n'avons même pas fait d'efforts pour arriver à ce but, et que toujours surpris quand il nous arrivait quelque demande d'agrégation pour ces contrées éloignées, nous nous demandions comment cette œuvre, cette dévotion avait pu pénétrer, être connue dans des régions si lointaines avec lesquelles les rapports, les communications sont si rares et si difficiles. Nous l'avons dit, les élèves du séminaire de Saint-Sulpice à Paris et à Issy, peuvent être appelés les apôtres de l'Archiconfrérie, surtout en France où ils ont été les premiers qui l'ont propagée. Pendant que nous recueillions avec joie et admiration le fruit de leur zèle et de leurs efforts, nous ne savions pas, mais nous apprimes bientôt que Marie avait encore d'autres messagers à ces ordres. Un jeune soldat passe de la

garnison de Paris à celle de Thionville. Il est membre de l'Archiconfrérie, il emporte son manuel et sa médaille. Arrivé dans une ville où qui que ce soit n'a entendu parler de Notre-Dame-des-Victoires, ni de ce qui s'y passe, il prête son manuel, il raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu ; il parle avec zèle, avec facilité, et en peu de temps il nous adresse plusieurs listes de fidèles qui demandent à être associés. " Voilà encore une liste de trente noms, " écrit-il à un jeune homme, son intermédiaire auprès de nous ; ceux-là, " j'espère, ne s'éloigneront pas du service de Dieu, car ils aiment bien la " sainte Vierge, ont une grande confiance en elle, et la prient de tout leur " cœur. Oh ! que je suis heureux, quand je peux gagner des cœurs à notre " bonne Mère ; je suis bien sûr qu'ils seront à Jésus-Christ. Envoyez-moi " encore cent médailles, c'est cent pécheurs que je veux embaucher, et met- " tre dans l'Archiconfrérie. Mon pauvre manuel est usé, les feuilles ne " tiennent plus, elles sont déchirées." Le zèle de ce pieux jeune homme a fait connaître et honorer le saint Cœur de Marie dans ce pays où l'on n'en avait point entendu parler, et a procuré par ce moyen l'établissement d'une confrérie florissante dans un pèlerinage très fréquenté aux portes de Thionville.

Un jeune artiste est obligé, pour cause de santé, d'abandonner le séjour de Paris et d'aller respirer l'air plus vil et plus sain des Pyrénées : il s'établit à Bétharam, diocèse de Bayonne : il est sculpteur, il propose au curé de la paroisse de lui faire un Christ pour son église. La curiosité amène autour de lui pendant ses heures de travail les habitans du pays. Le pieux habitué des offices de l'Archiconfrérie profite de ce concours pour leur parler de la dévotion à Marie, à son Cœur immaculé ; il leur raconte les grâces obtenues par les prières de l'Archiconfrérie. Ces bons montagnards écoutent avec avidité les merveilles qu'il leur raconte, demandent à entrer dans cette pieuse société : il inscrit leurs noms. Etonné lui-même des effets de son zèle, il se sent pressé de l'étendre ; il parcourt les villages qui peuplent ces montagnes. La médaille à la main, il parle à tous du très-saint et immaculé Cœur de Marie, de la nécessité, des avantages d'employer sa médiation en faveur du salut des pauvres pécheurs ; il les gagne tous à Marie et nous envoie une liste de dix-huit cents confrères qu'il a enrôlés sous sa bannière. Un terrain aussi bien préparé devait bientôt produire une confrérie. Effectivement, quelques semaines après, une fervente et nombreuse confrérie fut érigée canoniquement dans cette paroisse. Le pieux jeune homme ne s'attendait pas à exercer cet apostolat quand il quittait Paris ; mais Marie lui réservait la gloire de cette mission, en récompense de l'amour et de la piété avec lesquels il l'honorait.

Un vieux soldat de la république et de l'empire, militaire depuis 1794, vivait retiré à Paris. Il est originaire du diocèse de Sens. Ce brave homme avait totalement oublié sa religion. Ainsi que beaucoup de vieillards, et surtout de vieux soldats, sans être impie, il ne pensait à rien. Mais il avait deux enfans, un fils et une fille, élevés avec un tendre soin dans la religion, par une mère pieuse, morte depuis quelques années. Le fils faisait son séminaire à Issy ; la fille simple ouvrière, était, par sa modestie et sa piété, le modèle des jeunes personnes de son âge. Gémissant de ne voir leur père remplir aucun devoir religieux, ils firent entre eux deux une sainte coalition de vœux

et de prières pour obtenir sa conversion du Cœur de Marie. Le vieillard aimait tendrement ses enfans ; se réjouissait de les trouver si sages, si obéissans, et ne songeait point à en bénir le Seigneur. De temps en temps on hasardait devant lui de parler du bon Dieu ; on faisait avec tact et précaution quelques réflexions chrétiennes ; il écoutait sans se fâcher, mais un sourire annonçait que lui, vieux soldat, qui avait parcouru l'Empire entier, en savait plus long que ses enfans. Cependant tout ce qu'il entendait lui donnait à penser. Il voyait bien qu'il était plus heureux père que beaucoup d'autres, et il ne pouvait s'empêcher de reconnaître qu'il devait ce bonheur aux sentimens religieux de ses enfans. Un dimanche il accompagna sa fille à l'église de l'Archiconfrérie ; tout ce qu'il vit et entendit, lui plut et l'étonna beaucoup. Dès lors, il y vint assidûment. Bientôt il demanda des conseils à son fils. Enfin il se présente au tribunal de la pénitence. Le jour où il eut le bonheur de consommer sa réconciliation avec Dieu, il nous dit : " Mon père, la vacance du séminaire est ouverte, je partirai tel jour avec mes deux enfans ; nous irons à....., diocèse de Sens, c'est mon pays de naissance ; il y a plus de quarante ans que je n'y ai paru. Il n'y a point de religion dans ce pays-là, mais nous ferons tout ce que nous pourrons pour les convertir. Nous leur donnerons, mes enfans et moi, le bon exemple. Le jour de l'Assomption, nous communierons tous les trois à la grand messe."

Pendant la route, nos pèlerins dressent leur plan. A leur arrivée, ils vont chez tous les habitans de la paroisse, font politesse, amitié à chacun. Ces prévenances flattent de la part de cousins qui demeurent à Paris, car ils sont les cousins de tout le monde. On vient les voir, ils reçoivent avec affabilité. Tous les dimanches après vêpres, on se réunit chez eux. Ils ont trois pièces, les jeunes gens sont avec l'abbé, les jeunes personnes avec sa sœur. Le temps se passe en conversation, en jeux tranquilles, en promenades. Sans parler de religion positivement, on fait de temps en temps quelques réflexions sages et pieuses, qui sont accueillies, mais ne sont pas senties. Le vieux soldat réunit dans sa chambre les hommes, les pères de familles. Il a beaucoup de bon sens, s'exprime avec facilité, et raconte tout ce qu'il a vu dans ses compagnes, les guerres de la république, de l'empire, de Napoléon. La nuit vient trop tôt pour tout le monde ; on se sépare en se promettant de revenir le dimanche suivant.

Le jour de l'Assomption arrive, nos trois Parisiens communient à la grand-messe. Grand étonnement. *Comment ! des Parisiens qui se confessent et qui communient ! Ce sont donc des jésuites.* C'était un fait inouï dans cette paroisse, où qui que ce soit ne fréquentait aucun sacrement. On venait encore à la grand-messe, plutôt dans le but de se voir, de se réunir, que par un motif religieux. L'horreur bête qu'on a inspirée aux gens de la campagne pour le nom de jésuites, qu'ils ne comprennent pas, saisit ces pauvres paysans. Ils craignent de se trouver avec nos voyageurs, et sont pendant quelques jours sans avoir l'air de les connaître. Tout paraissait perdu. Mais on n'a point oublié les après-midi du dimanche. On regrette la satisfaction qu'on y goûtait. Petit à petit, on revient, on est bien reçu ; en peu de temps les soirées recommencent. Jusque-là on n'avait point parlé de religion par ménagement pour les préjugés de ces bons paysans. Mais l'épreuve est faite, il n'y a plus rien à risquer, on traite toutes les questions religieuses. Le

père en parle aux vieux, aux pères de famille ; le fils, en conversation, fait des conférences aux jeunes gens ; sa sœur fait avec modestie et timidité une espèce de catéchisme aux jeunes personnes.

“ Nous ferons tout ce que nous pourrons pour les convertir, ” avait dit le bon père. Eh bien ! l'effet a suivi. Ce peuple à qui on ne prêchait jamais la parole de Dieu, était, comme cela n'est que trop ordinaire, livré aux préjugés les plus grossiers, les plus absurdes contre la religion qu'il ne connaissait pas. Des étrangers qui ont su gagner son affection, la lui enseignent d'une manière facile, agréable ; il la goûte et s'y attache. On avait apporté de Paris des médailles miraculeuses ; on les distribua, tout le monde en veut. On leur parle de la dévotion au très saint Cœur de Marie, et on nous envoie une liste nombreuse à inscrire sur nos registres. Cette paroisse si bien travaillée, aurait dû former une confrérie ; il y avait un obstacle : la paroisse était administrée par un curé nonchalant, qui trouvant que tout y allait à merveille, ne voulait pas tracasser ses paroissiens.

A la fin de la vacance, nos missionnaires revinrent à Paris. Quelques uns des habitans du village eurent affaire à la capitale, et visitèrent le vieux soldat. Il leur fit fête, et remit avec eux sur le tapis les questions religieuses qu'ils avaient traitées. Il les trouva bien disposés, mais il ne s'en tint plus à l'assentiment qu'ils donnaient aux vérités chrétiennes ; désirant les amener à la pratique, il leur proposa net de se confesser. Ces bonnes gens en sentaient la nécessité, cependant ils ne voulaient pas le faire dans leur paroisse pour deux raisons : la première, que l'on devine aisément, est ce lâche respect humain, qui fait mentir tant de chrétiens à leur conscience, et les porte à man quer à l'un de leurs plus essentiels devoirs ; la seconde, c'est qu'ils n'estimaient pas leur curé et n'avaient aucune confiance en lui à cause de son peu de zèle pour leur salut. Pour achever de les déterminer, le vieux soldat les amène un soir à l'office de l'Archiconfrérie, et le lendemain il nous les présente : “ Ce sont, nous dit-il, les plus influens dans le pays : quand ceux-là se seront confessés, nous aurons tous les autres. ” Nous n'avions garde de refuser une mission qui devait produire de si heureux fruits.

Six ou huit mois après, le vieux soldat et sa fille allèrent habiter le village ; leur arrivée dans ce lieu y donna un nouvel élan à la piété ; pourtant tout se bornait à des sentimens et à des désirs. On savait que tels et tels s'étaient confessés à Paris, on n'en pouvait faire autant. A qui s'adresser ? Monseigneur l'archevêque de Sens, instruit de l'état des choses, donne à la paroisse un nouveau pasteur, un prêtre capable et zélé. A son arrivée tout s'ébranle, la confrérie du très-sainte immaculé Cœur de Marie est établie, la paroisse devient chrétienne et fervente.

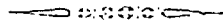
C'est une pieuse pensée conçue pendant l'office de l'Archiconfrérie, au pied de l'autel du saint Cœur de Marie qui a été le germe de cet heureux événement. Divine Providence ! amour de Marie pour les pécheurs, que vos œuvres sont admirables !

Enfin, et qui Peût soupçonné, Marie, pour répandre son œuvre, ramener à la religion des esprits, des cœurs tout-à-fait égarés, s'est servie des efforts que ses ennemis faisaient contre elle. Un des petits journaux facétieux, qui s'impriment dans la capitale, et dont la tâche paraît être d'essayer de ridiculiser tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, a voulu parler de notre



Archiconfrérie. *Vous annonçons, disoit-il une grande nouvelle, c'est une grande nouvelle à laquelle, certes, personne ne s'attend. Aux dix-neuvième siècle il se fait encore des miracles et des miracles des mieux conditionnés. En preuve, en voici un que nous trouvons dans un livre imprimé cette année. Il est paroissial à sa manière, un des faits rapportés dans le manuel. Ce miracle se fait tous les dimanches à sept le soir dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires. C'est M. Desgenettes, curé de cette paroisse, qui est le grand théologien. Avez-vous vu faire ces miracles, c'est curieux. Il revient à la charge un autre jour : On n'entend que des plaintes, des murmures en France ; on se plaint de l'administration, des ministres, des impôts, on fait des pétitions contre le recensement. Toutes ces plaintes, ces pétitions, ces murmures, ne servent à rien ; les choses n'en vont pas moins leur train. Je dirai à ceux qui se plaignent, vous parlez à des sourds qui ne veulent pas entendre. Il y a un moyen tout simple de faire cesser ce qui vous gêne ou vous déplaît. Allez-vous en trouver le père Desgenettes, dites-lui un mot ; à sept heures du soir il fera un miracle à Notre-Dame-des-Victoires, tout sera changé, et vous serez contents.*

A force de répéter ces burlesques plaisanteries, le journal a donné à quelques uns de ses lecteurs l'envie de voir ce qui se passait à Notre-Dame-des-Victoires. Il en est venu ; parmi eux, Marie a fait des conquêtes. Nous en connaissons deux un jeune homme et un homme d'un âge mûr, qui nous ont dit franchement, qu'amenés dans notre église par la curiosité que leur avait inspirée la lecture du journal, ils avaient été frappés et émus du spectacle religieux qu'ils y avaient vu, qu'ils y étaient revenus : qu'à force de réflexions, ils s'étaient attachés à la religion dont ils avaient depuis si longtemps abandonné la pratique. Le jeune homme veut d'entrer au séminaire de son diocèse.



Monseigneur l'évêque de Montréal vient de recevoir de Rome le portrait en pied de Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI. Ce morceau de peinture est d'une admirable exécution et d'une ressemblance parlante, au jugement des personnes qui ont eu l'avantage de voir Sa Sainteté. Le Souverain Pontife est représenté assis dans un magnifique fauteuil, revêtu de ses habits de chœur et tel qu'il est ordinairement dans les grandes audiences. Ses pieds sont posés sur un riche coussin de velours cramoisi ; il tient dans la main gauche un papier sur lequel on lit ces mots : *ALLA SANTITÀ DI N. S. PAPA GREGORIO XVI FELICEMENTE REGNANTE.* Per ——— ; et de la main droite il donne sa bénédiction. Au jugement de plusieurs artistes qui l'ont vu, ce portrait est un des plus beaux morceaux de peinture qu'il y ait dans le pays.

FÊTE AU MONT ST. HILAIRE.—Jouli prochain, 6 octobre, jour anniversaire de la bénédiction de la Croix sur le Mont St. Hilaire, il y aura grand'messe et sermon à la chapelle du Monument.

—On lit dans le *Transcript* du 24 :

« Il paraît que M. Girouard a refusé d'accepter l'office de commissaire des terres de la Couronne. . . . »

—Mr le Dr. Meilleur, le surintendant de l'éducation, est en cette ville depuis hier, ayant visité les districts de Gaspé et de Québec pour s'assurer de l'état des écoles. Au terme de la loi, cette visite devrait se faire seulement au

chef-lieu de chaque municipalité, en y faisant une assemblée des personnes engagées dans l'opération de l'acte d'éducation ; c'est la manière de procéder adoptée par le surintendant du Haut-Canada. Mais la considération des difficultés et des opinions qui s'opposent malheureusement à l'adoption de l'acte dans le Bas-Canada, a fait prendre au Dr. Meilleur le parti de faire sa visite dans la plupart des paroisses, pour en connaître les principaux habitans et tâcher de faciliter l'opération de l'acte d'éducation. C'est un zèle dont le pays devra savoir gré au Dr. Meilleur auquel les peines et les fatigues ne coûtent rien, pour atteindre le but de l'acte ; mais nous craignons que la mauvaise saison et l'ouvrage qui lui reste encore à faire ne lui permettent pas de suivre sa première impulsion. Il paraît que partout sur son passage le surintendant a rencontré des amis zélés de l'éducation, mais dont les efforts sont paralysés par l'inaction des municipalités et par l'opposition de quelques personnes. De sorte que, avec quelques amendemens qui les feront disparaître, il y a tout lieu d'espérer que bientôt l'acte sera généralement mis en opération au grand avantage de tous. Nous ne pouvons donc trop engager nos compatriotes à secondar les efforts de notre surintendant en tâchant de rencontrer ses vues relativement à l'éducation.

*Canadien.*

ROME.—Rome a été témoin, le jour de l'Assomption, d'un touchant acte religieux. La demoiselle Rose Boreierd, née à Hambourg, où elle avait été élevée dans les erreurs du luthéranisme, était arrivée dans la capitale du monde catholique ; vivement pénétrée de la grâce divine, elle avait fait abjuration solennelle entre les mains du cardinal Patrizi. Le seigneur, qui jamais n'abandonne ceux qui ont confiance en lui, daigna lui ménager tous les moyens de satisfaire son ardent désir d'embrasser la vie religieuse dans le monastère des filles de sainte Paule. La jeune catholique, répondant toujours à la grâce de Dieu et abandonnant toute pensée terrestre, voulut entièrement se consacrer à lui, en prenant l'habit monastique dans cet édifiant institut. C'est avec une joie indicible qu'elle le reçut des mains de S. Em. le cardinal Pedicini, évêque de Porto, et vice-chancelier de la Rote. Beaucoup d'étrangers, et même des protestans, assistaient à cette cérémonie, dont ils furent émus et édifiés. La nouvelle religieuse ne cessa de remercier le Très-Haut ; elle le pria d'éclairer l'esprit et de toucher le cœur de ses parens, pour qu'ils reviennent à la vérité dans le sein de l'église catholique.

*Journal des Villes et des Campagnes.*

—On assure que le ministre russe, résidant à Rome, très-contrarié de l'allocution prononcée dans le dernier consistoire, fait ses préparatifs de départ. *Id.*

FRANCE.—M. l'abbé Etienne, procureur-général de la Congrégation des Prêtres de la Mission, ou Lazaristes, s'est rendu à Alger, où vont s'établir vingt-cinq Sœurs de la Charité et quatre prêtres de la Mission. Le gouvernement a favorisé cet établissement avec beaucoup de bienveillance. Les Sœurs desserviront les hôpitaux et tiendront des écoles. MM. les Lazaristes, tout en dirigeant les Sœurs, desserviront les églises de plusieurs villages, aux environs d'Alger.

*Ami de la Religion.*

—Des sœurs de la charité ont dernièrement pris possession, à Fronton, diocèse de Toulouse, de l'établissement que le baron de Marcorolle y a fondé à sa mort. Informée de leur arrivée, l'autorité municipale avait fait dresser, à l'entrée de la ville, un arc de triomphe ; les rues étaient jonchées de fleurs,

et les maisons ornées de couronnes de lauriers. Du plus loin qu'on aperçut les filles de saint Vincent-de-Paul, les cloches sonnèrent; les habitans volèrent à leur rencontre, et les populations voisines vinrent s'associer à leur allégresse.

Arrivées à l'arc-de-triomphe, où le clergé, les autorités et les jeunes filles les attendaient, les bonnes sœurs furent complimentées par une de ces dernières; elle dit tout le bonheur que les filles de Fronton ressentaient de posséder désormais "ces héroïnes chrétiennes qui, surmontant la faiblesse de leur sexe, ont la vertu de faire des heureux, au sein même de l'infortune et des misères de la vie." La supérieure répondit, mais ce fut pour rapporter à Dieu les éloges qu'on venait de donner aux sœurs. Conduites processionnellement à la maison qui leur était destinée, le maire leur exprima tous les sentimens de vénération qu'inspire la grandeur de leur pieux ministère; puis, M. le curé, qui a concouru à l'acte de religieuse générosité de M. de Marcorelle, bénit la maison. Ce jour a été pour Fronton un jour de véritable fête.

*Ami de la Religion.*

—La procession du vœu de Louis XIII a eu lieu à Arras avec une grande pompe. Cette procession à laquelle s'était joint le clergé de toute la ville, est sortie de la cathédrale vers quatre heures et demie. Les musiques du génie et de la garde nationale, ainsi que les compagnies des canonniers, des pompiers et un fort détachement du génie, accompagnaient le pieux cortège. S. Em. de La Tour d'Auvergne suivait la procession. Le poste de la porte de Méaulens était sous les armes et a reçu, genoux en terre, la bénédiction du cardinal.

A Nantes, la procession a eu lieu aussi avec un grand éclat, et, malgré une chaleur étouffante, une population immense encombrait les rues par où elle devait passer. Mgr. de Hercé y assistait, entouré d'un nombreux clergé.

Moins heureux que les fidèles de Nantes, ceux de Metz n'ont pu rendre d'aussi publics honneurs à Marie. Une neuvaine, prêchée par un orateur distingué que Mgr. Besson avait appelé avant sa mort, les avait préparés à la fête de l'Assomption. Après le sermon, la procession a été faite dans l'intérieur de la cathédrale. Les litanies de la sainte Vierge étaient chantées en plain-chant par le chœur et les séminaristes auxquels répondaient les voix de près de 4,000 fidèles qui remplissaient l'église. Ces chants étaient d'un effet merveilleux et montraient bien la dévotion que les catholiques de Metz ont à la mère de Dieu.

A Nancy, on a institué le même jour, dans la chapelle de la Visitation, en présence de Mgr. le coadjuteur, l'Archiconfrérie du saint-cœur de Marie pour la conversion des pécheurs *Journal des Villes et des Campagnes.*

—S. Em. Mgr. le cardinal de la Tour-d'Auvergne, évêque d'Arras, est monté dimanche en chaire pour annoncer aux fidèles qu'il venait d'atteindre ses 75 ans, après en avoir passé 40 sur le siège d'Arras. Il a fait observer que c'était là une circonstance remarquable qui lui donnait un trait de ressemblance très-honorable avec saint Waast, patron du diocèse, et le restaurateur de la religion chrétienne et catholique dans ces contrées.

Le pontife était fort ému, de grosses larmes coulaient sur ses joues.

"Dans cette circonstance, qu'on peut dire rare, ajouta-t-il, nous nous re-

commandons spécialement aux prières des fidèles confiés à notre sollicitude, malgré notre indignité. Nous pensons leur avoir donné assez de preuves de notre amour, et nous espérons que leur charité nous saura bon gré du bien que nous aurions désiré leur faire.

“ Les années qui nous restent à passer sur la terre ne seront plus que des années de grâce ; les douleurs et les infirmités peuvent les assiéger. Nous avons donc un besoin tout particulier de prières, afin que notre administration ne souffre point des misères et des faiblesses de l'âge.”

*Journal des Villes et des Campagnes.*

—Le diocèse de Strasbourg vient de perdre son chef, Mgr. Jean-François-Marie Lepappe de Trévern. Né à Morlaix (Finistère) en 1754, ce prélat avait été sacré le 13 juillet 1825, évêque d'Aire, et transféré au siège de Strasbourg, le 27 mai 1827. On sait avec quel zèle et quel talent sérieux et profond il défendit la vérité catholique dans de savans ouvrages. Mgr. Haess, évêque de Rhodiopolis, son coadjuteur avec future succession, est devenu, par la mort de Mgr. de Trévern, titulaire de Strasbourg. *Idem V. et des C.*

—On annonce de Bourges que le roi et la reine d'Espagne, ainsi que le prince des Asturies, se portent bien. Ils ont assisté à tous les offices qui ont eu lieu à la cathédrale le jour où s'est ouvert le jubilé pour l'Église de leur malheureux pays ; et cette fois encore la population de Bourges a été touchée de leur piété. Lorsqu'ils se retiraient de la cathédrale, la foule s'est inclinée respectueusement devant ces augustes bannis. “ Quel air de bonté ! disait un ouvrier à un de ses camarades ; ma foi ! ils ne sont pas fiers, ces braves gens-là ! quel dommage qu'ils ne puissent faire tout le bien qu'ils pourraient dans une autre position !”

*J. des V. et des Camp.*

ANGLETERRE.—Une lettre d'un des catholiques les plus ardents de l'Angleterre (M. Lisle Ambrose-Philips), publiée par le *Catholique* de Londres, nous apprend que, le 5 septembre prochain, un bazar de charité sera tenu au profit des trappistes du Mont-Saint-Bernard (Leicestershire) pour aider ces pieux cénobites à faire construire une église dont le célèbre Pugin doit diriger les travaux. C'est M. Philips qui a donné aux trappistes du Leicestershire le superbe domaine ou s'élève aujourd'hui le sévère monastère qui fait l'objet de la curiosité des grands de l'Angleterre et qui fut visité, il y a quelques mois, par une partie de la famille royale. *Journal de Villes et Camp.*

—Un prêtre anglais est parti la semaine dernière pour la Nouvelle-Zélande. Il va se fixer à Wellington, où l'on construit une chapelle.

—La semaine dernière, un meeting, auquel assistaient 6,000 personnes, s'est tenu dans le grand amphithéâtre de Liverpool, sous la présidence du révérend père Lythgoe, de la compagnie de Jésus. Cette assemblée, convoquée par les membres et amis de la société de Saint-François-Xavier, avait pour but la construction d'une église catholique qui serait exclusivement desservie par les jésuites. M. O'Connell, qui était présent, a fait un brillant discours sur les progrès de la foi en Angleterre. Outre la quête volontaire qui a été très-productive, tous les assistans avaient payé en entrant deux shillings et demi pour avoir place dans les loges ou galeries et un shilling pour avoir place au parterre.

*Idem.*

—Le brick anglais l'*Ulysse*, capitaine Lakeman, était parti de Marseille le 28 juillet avec un chargement d'orge et autres marchandises, pour Falmouth

et Cork. Le 31, une planche cédant au choc de la mer qu'un vent violent avait agitée, il s'ouvrit une voie d'eau qui envahit en peu d'heures toute la cale du bâtiment. Le capitaine fit jouer la pompe toute la nuit.

Mais dans la matinée du 1er. août l'équipage, épuisé de fatigue, reconnu qu'il n'y avait plus aucun espoir de sauver le navire, et, suivi du capitaine, il se jeta dans la chaloupe. Il était tems, car à peine la chaloupe était-elle éloignée de quelques pas que le brick disparut dans l'abîme.

Ce malheureux équipage, composée de neuf hommes, sans eau, sans nourriture, se trouvait à 80 milles des côtes de la Corse. Ils voguèrent ainsi pendant trois jours, livrés au désespoir, lorsque enfin ils découvrirent un bateau pêcheur commandé par le patron Repetti, d'Ajaccio, et firent un dernier effort pour tâcher de l'aborder. Dès que Repetti et les trois marins qu'il avait à bord eurent reconnu la position de ces infortunés, il s'empressèrent de venir à leur aide, mirent à leur disposition les vivres qu'ils avaient, et, après la première assistance, ils traînèrent à la remorque la chaloupe jusque dans le port d'Ajaccio, où les marins anglais leur ont prodigué les marques d'une vive reconnaissance.

*J. des V. et des Camp.*

—L'individu arrêté au château de Windsor, à proximité des appartemens de la reine, a été examiné par un médecin et interrogé au ministère de l'intérieur. Il paraît que c'est un maniaque qui prétend avoir des droits à la pairie, et voulait supplier la reine de reconnaître ces droits. Il a été placé dans une maison d'aliénés pour y rester tant qu'il plaira à la reine.

*Ami de la Religion.*

AGITATION EN ANGLETERRE.—On continue à recevoir à Londres des nouvelles rassurantes des districts manufacturiers. Elles ont rendu à la bourse une confiance, à laquelle ont ajouté le produit abondant de la taxe du revenu et la certitude que l'ensemble des récoltes est satisfaisant.

Le gouvernement a fait prisonniers trois des chefs qui ont dernièrement figuré dans les grandes réunions chartistes tenues en province. Ce sont les nommés White, à Birmingham ; Cooper, à Leicester ; et O'Neil à Croiley.

White, au moment de son arrestation, s'est couché par terre, déclarant qu'il ne suivrait pas l'inspecteur de police. Celui-ci l'avait d'abord saisi au collet, mais White l'a entraîné dans sa chute. Le peuple, aussitôt, s'est rassemblé autour de l'agent et de White, et il ne s'est retiré que lorsque la force armée est arrivée.

Cooper a été placé dans un omnibus avec des papiers trouvés chez lui. La foule a suivi la voiture, en criant avec force : " Courage, Cooper, ne te laisse pas abattre, et surtout ne fléchis pas devant les tyrans." Lorsque l'omnibus arriva au détour d'une rue, la populace était si compacte qu'il fallut s'arrêter un instant ; il était curieux alors de voir des milliers de bras s'élever et tâcher de saisir et presser la main de Cooper en lui disant : " Courage, général." Il avait été question d'abord de tenter de le délivrer, mais la police avait trop bien pris ses précautions pour qu'une pareille tentative pût réussir. La réunion s'est contentée de donner trois salves d'applaudissemens pour Cooper. A diverses reprises, cet homme a déclaré qu'il défendrait constamment les droits des chartistes, dussent ces principes le conduire à l'échafaud.

On sévira aussi contre ceux qui se mettraient à la tête de nouveaux rassemblemens.

*Journal des Villes et des Campagnes.*

—Voici les principaux détails que nous trouvons dans les feuilles anglaises sur les coalitions d'ouvriers :

Manchester, 18 août.—La ville est toujours tranquille. Il rôde des figures étranges, il est tenu des propos menaçans ; mais, à l'exception de quelques gamins qui ont fait mine de vouloir arrêter les travaux dans un atelier, rien de sérieux n'est arrivé. On a trouvé chez quelques chefs de la coalition des papiers, des cartes, des mémoires, des listes, relatifs à l'organisation de la coalition. M. O'Connor a jugé prudent de partir pour Londres pendant la nuit.

*Ami de la Religion*

—La ville de Birmingham a été mise un moment en émoi par la marche de 100 hommes de la police, qui se rendaient à la station du chemin de fer, sous les ordres du surintendant Atkins. Il paraît que l'autorité avait été prévenue que la populace voulait attaquer la résidence de sir Robert Peel près de Tamworth. Après avoir visité les propriétés du marquis d'Anglesey et du comte de Talbot, la populace se proposait, disait-on, de visiter Daxton-Manor, résidence de Sir Robert Peel. Un escadron du 3e. dragons de la garde était envoyé dans la même direction.

*Idem.*

—On écrit de Blackburn, que les ouvriers coalisés ont annoncé l'intention de faire des dégâts au canal de Deeds à Liverpool, pour empêcher le service par eau des fabriques qui font venir leurs charbons et transporter leurs marchandises sur le canal. On a fait venir de l'infanterie sur des voitures marchées à quatre chevaux.

*Idem.*

—A Liverpool, on a fait mettre la troupe sous les armes, à cause de l'entrée en ville d'un grand nombre de rassemblemens de 20 à 30 hommes, qui annonçaient l'intention d'empêcher les ouvriers de travailler. Parmi les prisonniers faits dans un certain nombre de villes, il se trouve beaucoup de jeunes gens de 17 à 18 ans.

*Idem.*

—A Leicester, les ouvriers fabriciens de gants ont mis la main à la révolte. Des milliers de ces ouvriers se sont rassemblés, chantant l'hymne chartiste, et précédés par un large drapeau, où se lisaient ces mots : "A bas l'oppression, vive la justice !"

*Idem.*

—Les grandes villes, Manchester, Liverpool, Birmingham, sont restées ou rentrées dans l'ordre. A Londres, il y a eu quelques meetings chartistes, mais sans désordres. Les troubles qui ont eu le caractère le plus grave sont ceux d'Halifax. Il y a eu dans cette ville un engagement meurtrier entre le peuple et la troupe.

Les travaux sont déjà repris en plusieurs endroits. En somme, la situation présente un meilleur aspect, et on ne peut douter que la loi ne finisse par triompher quand on voit, comme on l'a vu à Bradford, 50 soldats disperser devant eux 15 à 20,000 individus armés de bâtons, de barres de fer, etc.

*Idem.*

IRLANDE.—Le vénérable évêque de Waterford, Mgr. Foran, a posé, à la fin d'août, la première pierre d'un nouveau couvent de la Présentation qui va être bâti à Lismore. Une concession de terrain a été faite à ce couvent par le duc de Devonshire.

*Journal des Villes et des Campagnes.*

—Un journal de Dublin annonce que, le 7 août, Mlle. Hueston, fille d'un gentleman de cette ville, a reçu le baptême sous condition et a été admise au nombre des enfans de l'église catholique.

*Journal des Villes et des Camp.*

HOLLANDE.—Assisté d'un nombreux clergé, l'évêque de Curium a consacré tout récemment, à Utrecht, l'église de Ste. Catherine. *J. des P. et C.*

BAVIÈRES.—La statue de Mozart vient d'être coulée en bronze à Munich. Elle est attendue à Spizbourg, patrie de l'illustre compositeur. *Idem.*

ALGER.—On lit dans le *Messenger* :

“ M. le gouverneur-général de l'Algérie rend compte qu'un service funèbre a été célébré, le 8 août courant, à Constantine, en l'honneur de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans.

“ Dès le matin, tous les établissemens publics et les ateliers, tant chez les Français que chez les Arabes, ont été fermés. La cérémonie a eu lieu dans l'église avec toute la solennité qu'elle comportait. Les officiers de la garnison et un grand nombre d'Européens y ont assisté dans un profond recueillement.

“ Pendant que cette cérémonie se célébrait, les ulemas, le kalifa, le caïdar et les chefs des différentes corporations, ainsi qu'une grande quantité d'Arabes des meilleures familles se sont réunis dans la grande mosquée, où l'on a récité en chœur le chapitre du Coran concernant les morts. Avant de se séparer, les marabouts ont demandé à Dieu de bénir le roi, la famille royale et les enfans du prince. La plupart de ces personnages étaient vêtus d'habits de deuil. Le souvenir de Son Altesse Royale est resté gravé dans le cœur des habitans de Constantine.” *Univers.*

#### PARLEMENT PROVINCIAL.

*Chambre d'Assemblée.*—Dans la séance du 19, sur la résolution de M. Dunscomb qui allait à dire que la chambre était satisfaite des changemens opérés dans le conseil exécutif; et que, pour placer le gouvernement de cette province sur une base ferme et permanente, il était absolument nécessaire d'inviter cette large portion de ses co-sujets d'origine française à prendre part au gouvernement de leur pays. M. Holmes a dit qu'il espérait que la résolution passerait à l'unanimité. Il était venu l'année dernière à cette chambre avec de forts préjugés contre le parti de l'autre côté de la chambre. Il l'avait trouvé libéral et s'en était retourné chez lui avec des sentimens différens. Il se réjouissait à l'énoncé de ses mesures.

M. Moffatt, bien qu'il n'ait pas le tems d'examiner la résolution, pensait qu'elle impliquait une censure de la dernière administration. Le ci-devant gouverneur-général (L. S.) eût été désireux d'appeler les Canadiens-Français dans ses conseils s'ils avaient co-opéré avec lui. Ils s'opposaient au bill d'union qu'il s'était engagé de mettre à effet. Il croyait qu'il était tems de faire au ministère deux questions auxquelles, s'il voulait avoir son vote de confiance, il devait répondre d'une manière satisfaisante : Premièrement, est-il préparé à supporter le bill d'union tel que passé par le Parlement impérial? Secondement, à maintenir la liste civile telle qu'elle est à présent.

M. Hincks (ministre) dit qu'il ne s'était jamais engagé individuellement à supporter l'acte d'union tel que passé, et qu'il était opposé à la liste civile votée autrement que par la Chambre d'Assemblée.

*Canadien.*

*Correspondance particulière du Canadien.**Kingston, 22 Septembre 1842.*

Avant-hier à midi la chambre s'est rendue en corps auprès de son Excellence le gouverneur général, et lui a présenté son adresse en réponse au discours du trône, et deux adresses à la Reine et au Prince Albert à l'occasion de la naissance du Prince Royal, et une à la Reine à l'occasion des tentatives récentes faites contre sa personne. La chambre devait en même tems présenter son adresse à l'occasion des changemens faits dans le Conseil Exécutif, mais l'Orateur ayant été informé, à son arrivée à l'Hotel du gouvernement, que la réponse de son Excellence n'était pas encore prête, il s'abstint de présenter cette adresse, qui va l'être demain à trois heures et demie.

Dans la séance d'hier, M. Harrisson, répondant à une interpellation qui lui fut faite, dit que la session actuelle serait de courte durée; que le gouvernement se bornerait à proposer quelques mesures qui ne souffrent pas de délai, et le vote des subsides, après quoi la Législature serait prorogée pour être rassemblée de nouveau aussitôt possible, dans le cours de l'hiver, ou le printemps prochain, selon qu'il serait jugé à propos pour l'avantage public. On avait pensé que ce parti était le plus convenable et le plus en harmonie avec l'intérêt du pays dans les circonstances particulières où l'on se trouvait. On pense que la chambre sera prorogée vers la mi-octobre.

D'après les discussions qui ont eu lieu hier en chambre à l'égard des ordonnances des Sleighs Thomson ou Bruneau, je crois pouvoir vous faire espérer que ces ordonnances vont être amendées quant au district de Montréal et des Trois-Rivières, et entièrement rappelées quant au district de Québec.

Il paraît que le rétablissement de la franchise électorale pour les faubourgs de Montréal et de Québec va s'opérer.

M. Neilson a introduit un bill pour changer les chefs lieux d'élection. Les chefs-lieux judiciaires et municipaux viendront à la suite.

*Kingston, 23 Sept. 1842.*

La séance d'hier n'a rien présenté d'important. A trois heures et demie la chambre en corps a été présenter son adresse d'approbation et de remerciemens à l'occasion des nouveaux arrangemens ministériels. Au retour de la chambre, l'impression a été ordonnée de 1000 exemplaires, 500 dans chaque langue, de l'adresse et de la réponse de Son Excellence et des procédés qui avaient précédé.

M. Parent a donné avis qu'il proposerait à la chambre en comité, demain, de souscrire à un certain nombre d'exemplaires de l'excellent ouvrage de M. Crenazie sur les lois criminelles, pour l'usage des membres. Cette proposition a paru être bien accueillie par tous ceux qui pouvaient former une opinion sur le sujet.

Le bill de M. Jones pour rétablir notre ancien acte, requérant une



qualification foncière de £300 pour être magistrat, ayant été pris en considération en comité général, les membres du Haut-Canada ont demandé que les dispositions de notre acte fussent étendues à leur section. En conséquence, il va être préparé un bill pour les deux Canadas.

M. Harrisson interpellé par M. Neilson a répondu qu'il avait été reçu une réponse à l'adresse à la Reine au sujet du siège du gouvernement. Il espérait que cette réponse satisferait la chambre à laquelle elle allait être communiquée sans délai.

Interpellé par le même, il a répondu qu'il avait aussi été reçu une réponse à l'adresse au sujet de l'amnistie ; que ce sujet embrassait une foule de graves considérations, et pour cette raison il demanda un peu de tems avant de donner une réponse formelle.

Interpellé par M. Black, il a répondu que la réponse à l'adresse relative au commerce des bois serait communiquée à la chambre sans délai.

Il a été résolu en comité qu'il était expédient d'étendre le tems dans lequel les anciens actes doivent être enrégistrés, conformément à l'ordonnance des bureaux d'enrégistrement. Les uns ont parlé du mois de mars, et de là jusqu'à la fin de la prochaine session de la législature ; d'autres du mois de juillet ; d'autres d'une année entière.

Je puis aujourd'hui vous annoncer avec certitude la nomination de M. Aylwin, à la place importante de solliciteur général du Bas-Canada.

De l'absence de M. Small de son siège, on a conclu qu'il était nommé solliciteur général du Haut-Canada.



LONGÉVITÉ D'UNE POULE.— On lit dans le *Globe* anglais : " M. Stewart, fermier à Tullybumb, possédait une poule qui mourut la semaine dernière à l'âge de 35 ans. Il l'avait reçue d'une personne de Perth à qui une dame en avait fait présent, après l'avoir gardée pendant 20 ans. D'après le terme moyen de la ponte de ce volatile, elle a dû donner 8,910 œufs ou 742 douzaines, ce qui, à 6 deniers la douzaine, présente un revenu de 18 liv. st. 11s. ou plus de 450 francs. Elle avait été donnée à son dernier possesseur à condition qu'elle ne serait pas tuée.

#### AVIS A MM. DU CLERGÉ.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les MESSIEURS DU CLERGÉ, qu'il reçoit à l'instant les EFFETS D'ÉGLISES qu'il attendait depuis le printemps, qui consistent en un bel assortiment de Chandeliers et Croix pour autels, Calices, Ciboires, Ostensoirs, Burettes, Porte-Dieu, Ampoules, Bénitiers, Cartons d'autels, Encensoirs et autres articles de ce genre ; et aussi un bel assortiment de Draps d'or et d'argent, Gallons d'or et d'argent, et de différentes dimensions.

JOSEPH ROY.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, P. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL :  
 IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.